

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
ANIMATION ET GESTION
TOURISTIQUES LOCALES

SESSION 2008

CORRIGÉ

ÉPREUVE E3 – ANALYSE DE L'ESPACE TERRITORIAL

Durée : 4 heures

coefficient : 3

Le corrigé comporte 6 pages, numérotées de la page 1/6 à 6/6.

MORZINE

La montagne est un espace convoité dont la préservation et la mise en valeur se heurtent souvent aux pressions exercées par le développement touristique.

Depuis longtemps Morzine a su profiter de la vogue des sports d'hiver et sa notoriété en matière touristique n'est plus à faire. Sans une politique volontariste et partagée, Morzine n'échapperait pas à la règle de la dégradation de son environnement et de la perte de son identité.

Avec l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), la commune de Morzine s'est engagée dans un ensemble de chantiers visant à fixer les nouvelles règles qui permettront d'assurer un développement harmonieux.

Pour faire le point et en tant que chargé de mission à l'aménagement et au développement touristique, l'adjoint au maire, responsable du secteur tourisme de Morzine, souhaite que vous lui établissiez un rapport.

Ce rapport sera introduit par une brève présentation de Morzine et du contexte local de la commande.

La première partie du rapport, s'appuyant sur un croquis cartographique*, mettra en évidence les caractéristiques de chacune des composantes spatiales du territoire communal.

Dans un second temps le rapport analysera dans quelle mesure les programmes établis par la commune, parfois en partenariat avec ses voisines, permettront de préserver et mettre en valeur l'ensemble du patrimoine communal (vernaculaire, paysager, environnemental) tout en préservant les équilibres économiques et sociaux.

(* la légende du croquis sera présentée sur une feuille intercalaire)

ELEMENTS DE REFLEXION AROUND DU SUJET

MORZINE

Le commanditaire (destinataire) du rapport est identifié : l'adjoint au maire, responsable du secteur tourisme La fonction du candidat est : chargé de mission à l'aménagement et au développement touristique.

Le plan du rapport est clairement précisé :

- une brève introduction pour « planter le décor » Morzine dans le Haut-Chablais, en Haute-Savoie, à la frontière franco-suisse, et le contexte local, celui de l'écriture des PLU - PADD – SCoT)
- une partie d'analyse du territoire communal, descriptive, s'appuyant sur un croquis légendé,
- une seconde partie consacrée à l'analyse d'une volonté de politique de développement durable et de protection du patrimoine sur un territoire fortement touristique.

La problématique est claire : c'est celle de l'explicitation d'une politique de développement durable sur un territoire touristique de forte notoriété.

Introduction :

Elle doit être brève (une page maximum) et fait donc appel aux qualités de synthèse du candidat.

C'est une présentation générale de la commune (géographique, économique) et du contexte particulier (débat engendrés par la rédaction des plans d'aménagement d'un territoire qui, vivant du tourisme, est fortement convoité et menacé).

Une allusion plus large au contexte national (réflexion sur la protection de l'environnement et sur le développement durable, réchauffement de la planète, fonte des glaciers) sera la bien venue.

Le danger, pour le candidat, serait de se lancer dans de longs développements qui ne lui laisseraient plus le temps de traiter le sujet.

Première partie : Les composantes spatiales du territoire et leurs caractéristiques

Un territoire complexe mais bien ordonné.

1. Des espaces urbanisés.

Une urbanisation de montagne, fruit des contraintes naturelles du territoire autant que de son histoire économique. Une commune bicéphale dont les pôles, bien distincts présentent des tissus urbains opposés, sont économiquement complémentaires. (Le domaine bâti peut être décomposé en trois entités si on veut y intégrer les hameaux des vallées). Une pression immobilière et touristique forte (8.175 logements pour une population de 2948 habitants – 1199 résidences principales pour 6.816 résidences secondaires)

- Morzine, le village centre – village historique (et son extension) alt : 950m : station de première génération. De part et d'autre de la Dranse, et des installations sportives et de loisirs, le long des 3 principaux axes de circulation (D28 - D128 – D228), les gros chalets savoyards occupent le fond de la vallée les bas versants. Résidences principales (la majeure partie de la population permanente de la commune y réside) capacité d'accueil

importante et variée (44 hôtels dont une douzaine ayant 3* - meublés), commerces, services, l'ensemble ne laisse pas voir une véritable structure en quartiers.

- Avoriaz, station d'altitude (1800m) de troisième génération créée il y a 40 ans. Station intégrée de 16.000 lits, à l'architecture futuriste, pensée pour s'intégrer au paysage, espace sans voitures, voué au ski, installé au pied d'un vaste domaine skiable, ensemble de résidences de tourisme (1 seul hôtel), dominé par le groupe Pierre et Vacances. Espace dynamique, en quête d'extension (projet d'UTN de 3500 lits) voire même en quête d'indépendance.

2. Un domaine skiable très prégnant, diversifié, équipé (trois ou quatre ensembles)
- l'ancien domaine du Plénay, directement accessible depuis Morzine.
- le domaine de la Pointe de Nyon, connecté à celui de la commune voisine des Gets

- le vaste domaine d'altitude (jusqu'à 2300m) d'Avoriaz, caractéristique des stations de 3^{ème} génération, connecté au versant suisse.
- l'axe de jonction entre les deux stations (Super Morzine – Serrausais – Proclou)
Ce domaine assure l'attractivité touristique hivernale interconnecté

3. Des espaces « naturels » caractéristiques du milieu montagnard alpin (du haut Chablais particulièrement) à préserver :

- l'étagement : bas versant cultivé, étage forestier, alpages doivent être distingués.
- le vocabulaire adapté sera apprécié (adret – ubac - cirques - lignes crêtes – crêtes rocheuses - cols - aiguilles parois - épaulements - couloirs d'avalanches - PPR)
- la qualité paysagère et la multifonctionnalité de ces espaces devraient être indiquées : ils ont une valeur patrimoniale, environnementale et économique . Ces espaces sont gérés, entretenus et exploités, tant au niveau forestier qu'agricole (alpages – chalets) et touristique (sentiers de promenade et de randonnées (refuges- GR5))

4. Deux vallées : Les deux vallées et leur chapelet de petits hameaux ruraux :
- la vallée de l'Ardoisière, le long de la Dranse de sous Saix, axe de circulation important entre Morzine et Avoriaz, la D338 menant au parking des Prodains et au téléphérique d'Avoriaz.

- la vallée de la Manche permettant l'accès à de nombreux sentiers de randonnées, au GR5, au chalet des Mines d'Or
- la fonction agricole des vallées est en partie préservée (fermes, cultures et prés des bas versants) mais le nombre des exploitations agricoles décline dangereusement.

Le croquis cartographique

Le croquis est obligatoire. Il ne devrait pas poser de problème et devrait être une aide pour le traitement de la première question. La légende, structurée, peut adopter le plan de la première partie du rapport même si cela ne s'impose pas. Les informations notées en légende sont considérées comme perçues même si elles ne figurent pas dans la partie rédigée du rapport

Le croquis devrait indiquer et la légende mentionner :

Les limites administratives (communales et nationales)
Les principales voies d'accès et de communication interne
Le réseau hydrographique (Dranse et lacs)
Les espaces étagés :
les fonds de vallées cultivés (950 à 110 m)

l'étage forestier (de 1100 à 1600m d'alt.)

les alpages, quelques cirques glaciaires (1600 à 2400m)

quelques lignes de crêtes rocheuses peuvent être suggérées

Les deux stations qui devraient être différenciées

Les domaines skiables et les principaux axes de remontées mécaniques

Les zones de concentration des équipements sportifs et de loisirs

Les principaux sentiers de randonnées

Quelques lieux patrimoniaux ou touristiques remarquables (ou en projet : musée de l'ardoise, chalet de l'Aiguille)

Deuxième partie : programmes de mise en valeur et protection du patrimoine

Elle donne son sens au diagnostic établi en première partie. Elle propose une réflexion sur la relation entre développement touristique et développement durable.

Les programmes dont il est fait écho dans le corpus documentaire peuvent être regroupés sous trois rubriques : - gestion du territoire - transports – protection et mise en valeur du patrimoine.

Les deux premières figurent dans les documents locaux en cours de rédaction (PLU - PADD - SCoT).

Le problème des transports fait l'objet du programme européen Interreg II B.

Reconnaissant que le tourisme est, à Morzine, l'activité économique autour de laquelle se structure l'ensemble du développement communal, ils veulent concourir à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement tout en assurant l'avenir de la population active permanente locale.

Gestion de l'espace communal

Face à une forte pression immobilière et touristique, le programmes préconisent :

1- l'extension maîtrisée du domaine skiable : comment satisfaire la demande, augmenter l'offre de ski sans dénaturer l'espace ? - pérenniser le socle économique principal, le produit ski et diversifier l'offre du segment

C'est la fonction du « Domaine des Portes du Soleil » 14 stations suisses et françaises, interconnectées.

C'est le rôle de la liaison entre les domaines skiables des deux stations par l'axe de Super Morzine au niveau de la commune

2- la limitation de l'extension du domaine bâti - dans les vallées, mais surtout sur Avoriaz (restructuration des appartements locatifs pour les adapter aux nouvelles attentes de la clientèle risquant de réduire la capacité d'accueil) débat autour de la création de l'UTN d'Avoriaz (pour s'assurer de la création de lits chauds –marchands - et lutter contre la multiplicité des résidences secondaires)

Les déplacements :

En haute saison les voies routières menant aux stations ne sont saturées que les week-ends.

La clientèle des skieurs est peu mobile. Ceux qui viennent en voiture ne s'en servent pas pendant leur séjour. En été, les touristes se déplacent davantage au sein des vallées, en particulier dans la vallée de la Manche où les départs des randonnées sont éparpillés.

La commune est confrontée à des problèmes de déplacements interne . Pour les limiter elle a :

1- multiplié les places de parkings [- à Morzine (3 aériens gratuits de 200, 120 et 40 places et 3 couverts payants de 200, 90 et 64 places) et 3 parkings gratuits hors villages (de 700, 300 et 120 places) - à Avoriaz (2 payants de 1600 et 800 places)],

2- limité la circulation automobile [- Avoriaz station sans voiture mais avec transports alternatifs (traîneaux, chenillettes, luges à bagages gratuites) - Morzine-bourg : stationnement très réglementé (limité et payant le jour, interdit la nuit)]

3- favorisé des plans de déplacement propres et les transports en commun dont le Petit Train de Morzine, des navettes gratuites [- de Morzine aux principales gares de télécabines et téléphériques (Prodain) – de Morzine-bourg aux parkings extérieurs] et au niveau de la vallée « Balad'Aulps Bus » : le transport en commun en vallée d'Aulps pour 1^E

Cette politique, conforme aux directives du SCoT, est renforcée par l'adhésion de la commune aux programmes européens :

- Perles Alpines : programme de sensibilisation aux moyens de transports écologiques et durables dans l'arc alpin, au niveau international.

- Mobility Manager : programme de développement des moyens de transports alternatifs au niveau régional.

La protection et la mise en valeur du patrimoine :

La commune bénéficie un patrimoine naturel de qualité. Sa forte personnalité paysagère participe à sa notoriété et à son attractivité. En retour, le territoire se trouve menacé par l'activité touristique. L'enjeu est donc de protéger l'authenticité de l'espace sans en freiner l'activité économique motrice, le tourisme.

La défense de ce patrimoine est au cœur de programmes auxquels participent financièrement le Département, la Région, l'Etat et l'Union Européenne.

C'est l'histoire politique de la Savoie, mais surtout l'histoire économique locale (rurale, artisanale, minière, et enfin touristique) qui ont marqué de leur empreinte le territoire. L'ambiance paysagère ainsi créée doit être préservée et cultivée pour sa valeur patrimoniale aussi parce qu'elle contribue à l'attractivité particulière du territoire en matière touristique.

Le patrimoine bâti est particulièrement riche : habitat montagnard traditionnel, chalets d'alpage, architecture remarquable du XX^{ème} siècle. Ce sont autant d'éléments du paysage qui sont à protéger, à mettre en valeur. (voir CAUE)

L'effort ne se limite pas aux programmes de protection de l'habitat traditionnel et d'aide à la rénovation. La réflexion sur la mise en valeur - et mise en tourisme - de ce patrimoine est l'objet de projets locaux (musée de l'ardoise, Chalets de l'Aiguille) induisant la création d'édifices nouveaux.

L'architecture innovante et intégrée au paysage de ces bâtiments devrait à leur permettre à leur tour enrichir le patrimoine architectural remarquable du XXI^{ème} siècle (comme ce fut le cas sur Avoriaz).

Ces programmes doivent aussi permettre assurer la pérennité de l'activité ardoisière et surtout des pratiques agricoles, garantes de l'entretien de l'espace tant en fond de vallée qu'en altitude, sur les alpages.

Toute référence à l'arsenal législatif (loi montagne, loi paysage etc.) sera la bien venue